



MAIRIE DE TOURNES



COMPTE-RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 29 JUILLET 2021 à 20H00

Présents : ANGARD Gil, ANSELMO Pascale, BERTRAND Isabelle, CARBONNEAUX Gérard, CLAUSSE Philippe, FAY Thibault, HAPLIK Aline, LENOBLE Christian, MARCHAND Annette, VAN DEN ABEELE Chantal.

Absents ayant donné procuration :

DANCRE Romaric ayant donné pouvoir à FAY Thibault.

PRZYBYLSKI Johann ayant donné pouvoir à HAPLIK Aline

Absents excusés :

BOCQUET Corinne, RENOLLET Mathilde, WEBER Gwénaél

Secrétaire de séance : BERTRAND Isabelle

La séance est ouverte à 20h00, dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Tournes.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, constate que 10 conseillers sur 15 sont présents, soit la majorité des membres en exercice, et que, en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BERTRAND Isabelle est élue secrétaire de séance au scrutin ordinaire à mains levées.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2021

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire indique que le point n°4 porté à l'ordre du jour concernant une décision modificative au budget primitif 2021 a été supprimé.

3 - INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Maire, porte à la connaissance du Conseil les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°33/2020 du 26 mai 2020.

Décision n° 2021/03 du 02/07/2021

Acceptation du remboursement d'une surestimation de consommation de gaz par ENGIE par lettre-chèque d'un montant de sept mille trois cent trente et un euros et six

centimes (7 331,06 euros).

Décision n° 2021/04 du 12/07/2021

Attribution d'un marché de travaux pour la pose d'une nouvelle toiture sur le vestiaire du stade de football Marcel FAY, à l'entreprise Sarl BADRE LAURENT - 19 rue Haute - 08120 Bogny-sur-Meuse, pour un montant hors taxes de 16 378,77 euros, soit 18 016,65 euros TTC (dix-huit mille seize euros et soixante-cinq centimes).

Il est précisé que cette dépense se substitue à la dépense de réfection de la toiture de l'ancienne poste qui avait été programmé en 2021.

Décision n° 2021/05 du 19/07/2021

Achat d'un véhicule Renault Master Benne immatriculé ED 560 NV à la société RENAULT CHARLEVILLE MEZIERES - 2 rue Camille Didier - 08000 Charleville-Mézières pour un montant TTC de 14 758,59 euros (quatorze mille sept-cent cinquante-huit euros et cinquante-neuf centimes).

Décision n° 2021/06 du 21/07/2021

Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour une étude de diagnostic de l'église Saint-Martin au Cabinet d'Architectes "L'Archivolte" - 9 Chemin des Postes - 93320 Les Pavillons sous Bois, pour un montant hors taxes de 14 667,00 euros, soit 17 600,40 euros TTC (dix-sept mille six cents euros et quarante centimes).

Décision n° 2021/07 du 22/07/2021

Demande de subvention pour l'étude de diagnostic de l'église Saint-Martin auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand'Est pour un montant TTC de 10 560,24 euros (dix mille cinq cent soixante euros et vingt quatre centimes).

Décision n° 2021/08 du 26/07/2021

Attribution d'un marché de travaux pour l'installation d'un système de climatisation dans la mairie, à l'entreprise ÉVOLUTION SAS - ZA Le Pecher - 08440 Lumes, pour un montant hors taxes de 16 187,00 euros, soit 19 424,40 euros TTC (dix-neuf mille quatre cent vingt-quatre euros et quarante centimes).

Limitée initialement au local informatique et la salle des archives, l'installation de la climatisation a été étendue en raison des économies réalisées sur les autres travaux de mise aux normes et pour améliorer les conditions de travail du personnel et la qualité de l'accueil des habitants. En outre, le système étant réversible, il permettra de chauffer le bâtiment en intersaison.

ORDRE DU JOUR

4 - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre du 28 juillet 2020 pour la construction d'une salle omnisports

Délibération n° 29/2021

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre du 28 juillet 2020 pour la construction d'une salle omnisports

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles régissant les marchés à procédure adaptée.

VU la délibération n°39/2018 en date du 12 octobre 2018 portant décision d'engager une étude pour la construction d'une salle de sports sur la commune.

VU la délibération n°47/2020 en date du 24 juillet 2020 portant attribution de la mission de

maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle omnisports.

VU la délibération n°68/2020 en date du 12 novembre 2020 portant attribution d'un marché complémentaire de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de VRD aux abords de la future salle omnisports.

VU l'acte d'engagement signé en date du 28 juillet 2020.

VU la délibération n°13/2021 en date du 4 février 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 d'un montant de 16 000 euros.

CONSIDÉRANT que l'estimation du programme au stade de l'avant-projet sommaire est incompatible avec les capacités financières de la commune, en raison notamment de la non obtention de certaines subventions demandées.

CONSIDÉRANT qu'il convient de demander au maître d'œuvre d'établir un nouveau projet moins onéreux et de le rémunérer pour ce travail supplémentaire.

CONSIDÉRANT l'obligation de prévoir une mission complémentaire OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) et l'intérêt d'attribuer cette mission au maître d'œuvre principal.

CONSIDÉRANT que l'avenant n°1 à l'acte d'engagement pour un montant de 16 000 euros n'a pas été signé par Monsieur le Maire et ne prend pas en compte tous les éléments de rémunération supplémentaire du maître d'œuvre.

CONSIDÉRANT que les marchés de services d'un montant inférieur à 214 000€ HT sont attribués par le Conseil municipal.

CONSIDÉRANT que le montant du marché initial est supérieur au montant délégué par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire et qu'une délibération est dès lors obligatoire afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération n°13/2021 en date du 4 février 2021, remplacée par la présente délibération.

APPROUVE l'avenant n°1 à l'acte d'engagement du 28 juillet 2020 signé avec la SARL "Lenoir & Associés Architectes", "Le Parvis Saint-Laurent" - 57 rue des Fossés - 10403 NOGENT-SUR-SEINE, pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle omnisports et portant le montant HT de la rémunération de la maîtrise d'œuvre à la somme de 170 878,50 euros, soit un montant TTC de 205 054,20 € (deux cent cinq mille cinquante-quatre euros et vingt centimes).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à l'acte d'engagement dans les conditions susvisées et tout document s'y rapportant.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 10 Votants : 12 Abstentions : 0 Pour : 12 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Attribution du marché de travaux par lots pour la mise aux normes Ad'AP de la mairie et de l'église

Délibération n° 30/2021

Attribution du marché de travaux par lots pour la mise aux normes AD'AP de la mairie et de l'église

VU le Code de la Commande Publique.

VU la délibération du Conseil municipal n° 59/2017 en date du 8 novembre 2017 relatif à l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) des bâtiments communaux.

VU la procédure de consultation des entreprises pour l'exécution des travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'église.

VU le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre.

VU les propositions de la CAO réunie le 9 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir les offres les mieux disantes après application des critères de jugement tels que précisés dans le dossier de consultation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec les entreprises désignées dans le rapport d'analyse des offres, les marchés pour un montant total (comprenant les options) hors taxes de 177 129,27 euros, soit 212 555,12 euros TTC (deux cent douze mille cinq cent cinquante-cinq euros et douze centimes).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 10

Votants : 12

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la rue des Sept Fontaines

Délibération n° 31/2021

Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la rue des Sept Fontaines

VU le Code de la Commande Publique.

VU la procédure de consultation des entreprises pour l'exécution des travaux d'aménagement de la rue des Sept Fontaines.

VU le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre.

VU les propositions de la CAO réunie le 9 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre la mieux disante après application des critères de jugement tels que précisés dans le dossier de consultation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise SAS SOCIÉTÉ DE TRAVAUX PUBLICS DE LA VENCE l'acte d'engagement pour un montant total hors taxes de 61 832,65 euros, soit 74 199,18 euros TTC (soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et dix-huit centimes).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 10

Votants : 12

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Règlement d'utilisation pour le prêt de matériel communal

Délibération n° 32/2021

Règlement d'utilisation pour le prêt de matériel communal

VU le projet de règlement d'utilisation pour le prêt de matériel communal.

ENTENDU l'exposé de la 1^{ère} adjointe et sur sa proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement d'utilisation pour le prêt de matériel communal ci-annexé à la présente délibération.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 10

Votants : 12

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

8 - Projet de salle omnisports

Rapport présenté par Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Maire

Monsieur Gérard CARBONNEAUX apporte des informations sur les derniers développements du projet de salle omnisports.

Dans un premier temps, il fait le point sur les dossiers de demandes de subventions en cours :

- la subvention au titre du contrat territorial a été acceptée ;
- la demande au titre de la DETR sera représentée en septembre prochain pour l'exercice 2022 ;
- le dossier présenté au titre du programme européen LEADER a été ajourné lors de la dernière réunion du groupe de pilotage GAL. Il sera de nouveau examiné lors d'une nouvelle réunion à l'automne. Il est probable que le montant de la subvention sera alors revu à la baisse ;
- une demande sera également déposée auprès du Conseil Régional. Un rendez-vous avec les services administratifs compétents est en voie de finalisation pour une première présentation du dossier.

Concernant l'estimation du coût du programme, Monsieur CARBONNEAUX présente le dernier chiffrage en date du 22 juillet 2021 réalisé par le maître d'œuvre selon le nouveau programme transmis par la commune en avril dernier. Le coût global incluant le bâtiment et les équipements, les travaux de VRD, ainsi que les honoraires et les frais divers ressort à 2 151 316 euros HT.

Monsieur Philippe CLAUSSE précise qu'il convient d'ajouter à ce total des frais supplémentaires non pris en compte (études préalables...) ou non encore chiffrés (éclairage public, frais de branchement...) et qu'il est raisonnable de porter l'estimatif total du programme à 2 200 000 euros HT.

9 - Informations concernant l'ALSH 7

Rapport présenté par Madame Pascale ANSELMO, vice-présidente du C C A S

Madame Pascale ANSELMO rend compte des difficultés, sans doute liées au contexte sanitaire, rencontrées cette année pour mettre en place l'ALSH 7. Malgré tout, une équipe d'encadrants et d'animateurs, dynamique et bien investie, a pu être réunie. Les retours des parents et des enfants sont très positifs, à tel point que certains prolongent leurs séjours.

10 - Enquête sur les besoins et attentes des habitants de Tournes

Rapport présenté par Monsieur Philippe CLAUSSE, adjoint à la communication

Monsieur Philippe CLAUSSE rappelle l'enquête réalisée en octobre 2020 auprès de la population et l'excellent taux de réponse. Un document a été rédigé et validé par la commission communication en février 2021. Il a été transmis à tous les conseillers préalablement à la séance du Conseil. Aucune remarque n'est formulée et le document est donc adopté en l'état. Ce document sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

11 - Exécution du budget primitif 2021

Rapport présenté par Monsieur Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances

Monsieur Philippe CLAUSSE dresse un état rapide de l'exécution du budget primitif 2021 de la commune pour sa partie investissement.

12 - Débat sur le fleurissement de la commune

Madame Pascale ANSELMO, ajointe en charge du fleurissement de la commune, aborde la question de l'arrosage des jardinières et souhaite que le Conseil engage une réflexion sur la cohérence de sa politique en matière de fleurissement de la commune et de moyens humains dédiés.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h59.

Fait en Mairie de Tournes
Le 29 juillet 2021

Le Maire,

Gérard CARBONNEAUX